



Pour le Cantal & les territoires de montagne

L'actu du sénateur Bernard DELCROS

Trois mois déjà que j'ai pris mes fonctions au Sénat. Trois mois de travail intensif à un moment clé de l'année avec l'examen du projet de loi de finances 2016 proposé par le Gouvernement.

Ce rythme particulièrement soutenu chaque semaine restera marqué par une profonde rupture survenue le 13 novembre suite aux attentats de Paris puis d'un moment fort d'unité nationale, empreint de gravité et de solennité, que j'ai pu vivre au congrès de Versailles. Quelques jours plus tard les parlementaires ont voté en faveur de la prolongation de l'état d'urgence.

Membre de la commission des finances mais également rapporteur spécial du budget pour la « politique des territoires », j'ai souhaité m'investir pleinement sur ces sujets majeurs pour l'avenir de nos territoires et vous faire part dans cette newsletter de l'avancement de quelques chantiers qui me paraissent importants.

Mes responsabilités, au Sénat

- > **Membre de la commission** des finances, rapporteur spécial de la « politique des territoires ».
- > **Membre de la délégation** aux collectivités territoriales et à la décentralisation.
- > **Membre du Conseil National** de l'Aménagement et du Développement du territoire.
- > **Vice-président du groupe d'études** sur le développement économique de la montagne.

Mon action au Sénat, morceaux choisis

20 octobre 2015

Présentation et défense de la proposition de loi en faveur de la création des Contrats Territoriaux de Développement Rural. La majorité des sénateurs a voté cette proposition de loi.



18 novembre 2015

Débat sur la protection incendie des forêts. Intervention en séance pour permettre à plusieurs départements dont le Cantal, de bénéficier du dispositif dont ils étaient exclus. Un amendement dans ce sens a été adopté.



2 décembre 2015

Présentation de la partie « Politique des territoires » du PLF 2016 et propositions pour renforcer la politique d'aménagement du territoire de l'Etat. Interpellation du ministre sur les problèmes de téléphonie mobile et de débit internet dans certaines zones de montagne.



2 décembre 2015

Intervention en tant que rapporteur spécial de la commission des finances pour défendre les territoires ruraux.



Projet de Loi de Finances 2016, Point d'étape

Le Gouvernement poursuit la mise en œuvre du plan d'économies de 50 milliards qu'il avait engagé en 2014 pour réduire les déficits publics, dont 18 milliards pour l'Etat, 11 milliards pour la protection sociale, 10 milliards pour l'assurance maladie et 11 milliards pour les collectivités locales.

Ainsi le PLF prévoit une nouvelle baisse de la DGF de 3,5 milliards en 2016. C'est dans ce contexte que l'examen du projet de loi a été engagé.

Il est naturel que les collectivités participent à l'effort de réduction des déficits publics. Mais leur contribution doit tenir compte de leurs capacités financières. Des métropoles et des départements connaissent une croissance démographique et économique qui génère d'importantes recettes fiscales leur permettant d'absorber une réduction de la DGF. Ce n'est pas le cas de certains territoires comme le Cantal.

Ainsi, pour aboutir à une contribution plus équitable des collectivités, nous devons agir sur trois leviers : la mise en œuvre de la réforme de la DGF pour la rendre plus juste, l'augmentation de la part de la péréquation dans les dotations de l'Etat pour qu'elle soit plus efficace et le maintien des dispositifs de soutien à l'activité économique des territoires fragiles inclus dans les ZRR.

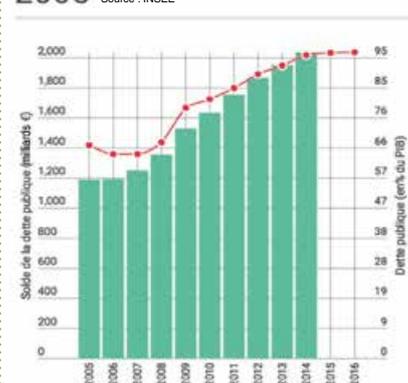
Telle est la ligne que j'ai défendue et le sens de mes votes lors de l'examen du PLF2016, malgré des débats parfois difficiles parce que cette vision de l'équité et de l'aménagement du territoire rencontre de réelles oppositions sur différents bancs du Sénat.

Évolution du déficit public depuis 2011 en % du PIB



Sources : Insee, DGFiP, DGTrésor, notification de mars 2015.

Evolution de la dette publique en France depuis 2005



L'effort d'économies des administrations publiques prévu dans le PLF 2016



Source : Sénat

Réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement

Le Projet de loi de finances présenté par le Gouvernement prévoyait une réforme de la DGF applicable dès 2016 sur la base de 3 critères : un forfait par habitant, une dotation de centralité et une dotation de ruralité. Même si ces critères me paraissent pertinents sur leur principe, les premières simulations ont montré que leurs conditions d'application n'étaient pas abouties.

Ainsi 62% des communes du Cantal auraient vu leur DGF diminuer alors que les collectivités de notre département devraient être les principales bénéficiaires.

Afin d'approfondir le travail et à la demande de nombreux élus, le Gouvernement a décidé de reporter la mise en place de la réforme à 2017. J'ai été favorable à ce report. Mais nous devons veiller à ce que cette réforme soit réellement engagée parce que de nombreux parlementaires



de départements plus riches ne souhaitent pas la voir aboutir.

L'objectif à tenir sera donc, au cours de l'année 2016, d'affiner les nouveaux critères de répartition, de déplacer certains curseurs et de faire évaluer le réel impact financier pour les collectivités afin de nous assurer que la nouvelle DGF sera plus équitable. Ces simula-

tions sont d'autant plus nécessaires qu'elles intégreront les nouveaux périmètres de coopération intercommunale qui sans doute changeront la donne. Photo commission des finances

Les enjeux sont très forts pour l'avenir de nos territoires, pour notre capacité à investir, pour l'emploi. C'est pourquoi je suivrai l'évolution de ce dossier avec attention et continuerai à prendre une part active à ces débats au sein de la commission des finances.

Évolution de la péréquation

Les charges des collectivités augmentent. Les besoins de services aux habitants évoluent. Les dotations de l'Etat sont réduites pour participer au nécessaire effort de redressement des comptes publics. Les écarts de richesses entre les départements se creusent. Voilà autant de raisons objectives pour accroître la péréquation au niveau national.

Le PLF2016 prévoit d'augmenter le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) de 220 millions d'euros pour le porter à 1 milliard. Il prévoit également une hausse de 317 millions de la péréquation verticale au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (180 millions), de la Dotation de Solidarité Urbaine (117 millions), auxquels s'ajoutent 20 millions en faveur des départements.

Plusieurs sénateurs, élus de départements qui ne sont pas confrontés aux mêmes réalités que les nôtres, ont présenté un amendement proposant de geler la péréquation de 2016 au niveau de 2015. En commission des finances, je me suis opposé avec plusieurs sénateurs à cet amendement qui pénaliserait les territoires les plus fragiles, notamment ceux du Cantal. Au final, ces arguments ont été retenus en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, et la hausse de la péréquation sera appliquée en 2016, tel que prévu.

La péréquation n'est pas une faveur accordée aux territoires fragiles, c'est une mesure d'équité qui permet de corriger des inégalités territoriales.

Zones de Revitalisation Rurale

Le dispositif des ZRR créé en 1995 puis reconduit depuis arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Il permet des exonérations d'impôt sur les revenus ou sur les sociétés, de charges sociales...pour les entreprises artisanales ou commerciales créées ou reprises, les professions libérales, les associations.

De nombreux acteurs économiques et associatifs de notre département bénéficient chaque année de ces mesures importantes pour la ruralité.

Le projet de loi de finances rectificative pour 2015, présenté en conseil des ministres le 13 novembre, propose de proroger le dispositif ZRR jusqu'en 2020 avec deux modifications :

- la révision du zonage à partir de deux critères : la densité de population et le revenu moyen par habitant.
- la prise en compte des critères à l'échelle intercommunale.

Le nouveau zonage prendra effet au premier juillet 2017 pour tenir compte des futurs périmètres des intercommunalités, et le dispositif actuel est conservé jusqu'à cette date.

Selon les prévisions du ministère, 3000 communes entreraient dans le nouveau zonage alors que 4000 en sortiraient.

J'ai soutenu en commission des finances le maintien des avantages accordés aux ZRR. Ils bénéficient actuellement à 249 communes du Cantal.



BON À SAVOIR *Voté* dans le PLF 2016

> **300 millions d'euros pour le financement d'une deuxième génération d'opérations de « Revitalisation de centres-bourgs ».** Plusieurs communes de notre département pourraient en bénéficier dans le cadre d'un nouvel appel à projet lancé en 2016.

> **200 millions d'euros supplémentaires pour la DETR qui devraient permettre aux collectivités du Cantal de conserver le bénéfice de la majoration de 38% obtenue en 2015.**

> **Le plan de création de 1000 maisons des services au public** ainsi que l'augmentation de l'aide de l'Etat au fonctionnement de celles qui existent déjà. Plusieurs communautés de communes du département sont concernées.

> **L'éligibilité au FCTVA des travaux d'entretien de la voirie et des bâtiments** réalisés à compter du 1^{er} janvier 2016.

> **Le report au 30 septembre 2016 du délai de création de communes nouvelles** pour pouvoir bénéficier de la garantie financière (DGF) sur 3 ans. Ce délai devait initialement prendre fin au 31 décembre 2015. Les communes concernées devront délibérer avant le 30 juin 2016.

Mon action sur le terrain, morceaux choisis



8 octobre 2015, **Loubaresse**

Débat sur la réforme territoriale. L'occasion de solliciter le secrétaire d'Etat, André Vallini sur la nécessité de laisser un délai supplémentaire de garantie financière aux communes souhaitant s'engager dans la création de communes nouvelles.

12 octobre 2015, **Bagnac-sur-Célé**

Visite d'une unité de production de l'entreprise cantalienne Matière, un des fleurons de l'industrie du BTP en France, en présence du ministre de l'économie Emmanuel Macron.



31 octobre 2015, **Cheylade**

Réponse à l'invitation du maire pour échanger sur tous les sujets de préoccupation des élus de la vallée. Le Claux, Apchon et Saint-Hippolyte étaient également associés au débat. Je continuerai à privilégier ces rencontres avec tous les élus du département.

6 novembre 2015, **Clermont-Ferrand**

Examen de l'acte 2 de la loi montagne au comité de Massif central : 36 propositions ciblées sur le développement des territoires de montagne qui devraient être débattues au Parlement au premier semestre 2016.



14 novembre 2015, **Neuvéglise**

Visite d'une coopérative laitière engagée dans un projet de développement. Nous devons encourager toutes les démarches entrepreneuriales créatrices de valeur ajoutée et d'emplois.

28 novembre 2015, **Rouzières**

Réponse à l'invitation du maire, pour participer à une réunion de travail en présence du Conseil Municipal. Une rencontre qui a permis d'échanger sur les projets de développement de la commune et sur les financements possibles pour les réaliser.



4 décembre 2015, **Aurillac**

Conférence des territoires au Conseil départemental. Dans le contexte institutionnel et financier à venir, le département doit rester aux côtés des communes et des intercommunalités. C'est une priorité pour soutenir l'emploi et le développement de nos territoires.

7 décembre 2015, **Prat de Bouc**

Réunion de travail avec les communes, offices de tourisme, commerçants et professionnels des Pays de Saint-Flour, de Murat et de La Planèze engagés dans le programme de restructuration du site de Prat de Bouc. Un projet de développement touristique important pour le département.



Contactez le Sénateur Bernard DELCROS

DANS LE CANTAL

Permanence parlementaire - BP 14 - 15300 Murat
Tél. 04 71 20 26 27 - bernard.delcros@senateurcantal.fr



A PARIS

Sénat - 15, rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06
Tél. 01 42 34 33 34 - b.delcros@senat.fr

